

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Sarthe**  
**Commune de Saint-Georges-du-Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 24/03/2026** L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures et quinze minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 19** Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire  
**Présents : 18**  
**Votants : 19**

**PRÉSENTS :** ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, LARQUET Tom, LEMAIRE Sandrine, MENARD Marie-Pierre, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme CHALLIOL Marianne est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°202604/03**

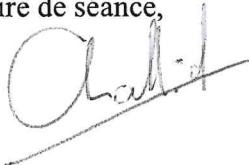
**DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES MEMBRES ELUS AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale,  
Considérant l'installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026  
Considérant qu'il convient de renouveler le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale CCAS après chaque élection municipale  
Considérant que le nombre d'administrateur relève de la compétence du Conseil Municipal  
Considérant que les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste,  
Après avoir entendu l'exposé de M Breteau, le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité, de fixer à 5 le nombre d'élus qui siègeront, sous la présidence du maire, au conseil d'administration du CCAS
- A élu, à l'unanimité, par 19 voix, la liste des membres suivants :
  - o Madame ROBIN Murielle
  - o Madame MENARD Marie-Pierre
  - o Madame ANNIC Ann
  - o Madame MORVAN Dominique
  - o Madame CHALLIOL Marianne

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,  
Franck BRETEAU

